

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JUILLET 2020



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020

Le treize juillet deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 7 juillet 2020, se sont réunis dans la salle de la Pierre du Roy, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Christelle SEVESSAND, Hervé BERNAILLE, Fatiha BRIKOU AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Alain MOCELLIN, Yves BRECHE, Josiane CURT, Lysiane CHATEL, Pascale VOUTIER REPELLIN, Jean-Marc ROLLAND, Véronique MAMET, Karine MARTINATO, Morgan CHEVASSU, Cindy ABONDANCE, Davy COUREAU, Louis BOSC, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Manon BRUN, Esman ERGUL

Étaient excusés :

Stéphane JAY qui a donné pouvoir à Manon BRUN
Corine MERMIER-COUTEAU qui a donné pouvoir à Louis BOSC
Jean-François DURAND qui a donné pouvoir à Yves BRECHE
Fabien DEVILLE qui a donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Muriel THEATE qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX

Le quorum étant atteint (28 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Louis BOSC est désigné secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020

1° Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville – INDIGO – Compte rendu d'activité 2019

Jean-Pierre JARRE

La capacité totale de l'ouvrage est de 328 places (262 publiques + 66 privées) réparties sur 2 niveaux de sous-sol.

Localement, l'exploitation est assurée par le responsable d'exploitation, Olivier RITTENER RÜFF, les services fonctionnels du siège assurant le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Janvier 2017 : Fin du contrat de concession.

Depuis le 1er février 2017 : contrat de prestation de services avec INDIGO.

État récapitulatif des recettes

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré une recette totale de 139 371 euros en baisse par rapport à 2018 (145 655 euros), une baisse due essentiellement à la fin des travaux d'installation du chauffage urbain entrepris par la ville d'Albertville.

Effectivement depuis la fin de ces travaux, dans les rues de la ville, ceux-ci ne génèrent plus de problème de circulation et les usagers peuvent à nouveau se garer en surface et sur les différents stationnements gratuits proposés.

Tarifification

Pas de modification des tarifs.

Activité du parking

Baisse des recettes horaires : 48 795 € en 2019 contre 53 140 € en 2018.

Légère baisse des recettes abonnés : 90 576 en 2019 contre 92 515 en 2019.

Travaux

Les principaux travaux réalisés au cours de l'exercice 2019, concernent des travaux d'entretien du parking, le remplacement des deux portes automatiques, le remplacement de la pompe contrôle CO2 ADS.

Blocage de 50 places de stationnement le temps de la remise aux normes du parking.

Le rapport est consultable auprès du service affaires générales.

2° GrDF – Présentation du compte rendu de la concession 2019

Frédéric BURNIER FRAMBORET

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune est confiée à GRDF par un contrat de concession en date du 22 avril 1998 pour une durée de 30 ans.

4 324 clients alimentés en 2019 (-26) pour 108 GWh de quantités de gaz acheminées (109 GWh en 2018).

La redevance de concession R1 s'élève à 9 857 euros.

Le patrimoine

- 7 postes de distribution publique (7 en 2018)
- 65,52 km de réseaux (65,44 en 2018)
- âge moyen du réseau : 30 ans
- valeur nette totale des ouvrages : 4,4 M€ euros 4,52 en 2018)

L'obligation contractuelle du concessionnaire consiste à conserver le patrimoine concédé en état normal de fonctionnement par des opérations de maintenance et de modernisation des ouvrages.

156 421 € d'investissements sur la concession dont 38 104 € pour le développement du réseau.

Ce rapport sur la concession de distribution de gaz est consultable au service affaires générales.

3° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL

Par décision en date du 19 juin 2020, pour les bars, cafés et restaurants en ayant fait la demande et autorisés, l'extension temporaire des terrasses est consentie gratuitement jusqu'au 30 août 2020 et ne donnera lieu à aucune redevance supplémentaire.

DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Actualisation de nos demandes de subvention auprès du conseil départemental, de

la Région et de la DRAC pour l'opération "Restauration extérieure des façades de la Tour sarrasine - Cité médiévale de Conflans"

MONTANT GLOBAL DU PROJET		
• Échéancier prévisionnel :		TOTAL : 57 825,65 €HT
• date prévisionnelle de début de l'opération : 15/06/2020		
• délai d'exécution : 7 semaines		Moe : 2 970 €HT
• fin prévisible d'exécution : 31/07/2020		Travaux : 54 855,65 €HT
RESSOURCES	%	MONTANT
Aides publiques (sous-total)	71,26%	41 206 €HT
Union européenne		
État (DRAC)	21,26%	12 293 €HT
Conseil régional	15,00%	8 674 €HT
Conseil départemental	35,00%	20 239 €HT
E.P.C.I. ⁽¹⁾		
Communes		
Autres ⁽²⁾		
Autofinancement (sous-total)	28,74%	16 619,65 €HT
Fonds propres	28,74%	16 619,65 €HT
Emprunts ⁽²⁾		
Mécénat		
Autres ⁽²⁾		
MONTANT GLOBAL DES RESSOURCES	100%	57 825,65 €HT

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT, AU TITRE DE LA DSIL 2020 POUR L'OPÉRATION "RÉHABILITATION DE LA MAISON PERRIER DE LA BÂTHIE"

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT (a)	(%)
EUROPE (Feder, Leader,...)	€	%
ETAT (DSIL)	67 774 €	35%
ETAT (DETR ou autre)	€	%
CONSEIL RÉGIONAL	€	%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	€	%
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS Préciser :	€	%
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	67 774 €	35%
FINANCEMENTS PRIVÉS	€	%
DEMANDEUR : autofinancement	125 865 €	%
TOTAL HT	193 639 €	100%

DÉCISIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

AT07301120D0023

Travaux d'aménagement au RDC de l'Hôtel de ville (services état-civil / passeports-CNI) – Régularisation – 12 cours de l'Hôtel de ville – déposée le 18/06/2020

AT07301120D0022

Travaux d'aménagement - Création de nouveaux volumes au Musée - 16 Grande place de Conflans – déposée le 02/06/2020

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

10/06/20	AFAPE AURA	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/20 31/12/23	Bureau n°203, 2ème étage de 18 m²	295,20 €
11/06/20	ARBRE A PLUMES	PLACE DE CONFLANS 14 Place de Conflans	01/07/20 30/06/21	Local commercial de 42 m²	2 016,00 €
02/07/20	UNION OLYMPIQUE ALBERTVILLE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/07/2020 Fin des travaux stade olympique	Bureau n°303, 2ème étage de 28 m²	Gracieux

4° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour le versement d'une subvention :

- Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie
- La Croix Rouge Française
- La Banque Alimentaire de Savoie
- Les Restaurants du Cœur
- Ensemble Vocal CANTABILE

La Croix Rouge remercie la municipalité pour la mise à disposition du hangar rue Paul Yvan Lagarde.

4° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à Sandrine HOUSSIN, adjointe administrative à la direction des services techniques, pour le décès de son père le 28 mai 2020.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMME
LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 A 18 HEURES**

DELIBERATIONS

1-1-1 ZAC du parc olympique – Compte rendu d’activité à la collectivité au 31 décembre 2019

Approbation du compte rendu annuel de convention établi au 31 décembre 2019 par la Société d’Aménagement de la Savoie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

1-1-2 ZAC du Parc olympique – Désaffectation et déclassement par anticipation du domaine public communal de partie de la parcelle cadastrée section AB 615 pour 151 m²

Désaffectation par anticipation du domaine public communal de partie de la parcelle AB 615 (tènement de 151 m²), située chemin des trois poiriers à Albertville, désaffectation qui prendra effet dans un délai maximum de douze mois, et déclassement du domaine public communal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-1 Protocole transactionnel avec l’entreprise IMHOTEP - Maîtrise d’œuvre extension du bâtiment des services techniques

Approbation du protocole transactionnel permettant

- de procéder au solde du marché initial (rémunération à hauteur de 46 250 € HT) ;
- le versement d’une indemnisation, par voie transactionnelle et à titre définitif, à l'entreprise IMHOTEP, à hauteur de 40 323,85 € HT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-2 Protocole transactionnel avec le groupement d’entreprises SERTPR (mandataire)/BASSO TP/GAUTHEY - Fourniture et mise en œuvre de canalisations pour la création d’un réseau de chaleur urbain

Approbation du protocole transactionnel permettant

- de procéder au solde du marché initial (rémunération à hauteur de 2 625 845,36 € HT) et de l'avenant n° 01 ;
- le versement d’une indemnisation, par voie transactionnelle et à titre définitif, au groupement d’entreprises SERTPR (mandataire) / BASSO TP / GAUTHEY, à hauteur de 382 617,22 € HT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-3 Protocole transactionnel au groupement d’entreprises BIANCO (mandataire)/ PETAVIT/MANO - Fourniture et mise en œuvre de canalisations pour la création d’un réseau de chaleur urbain

Approbation du protocole transactionnel permettant

- de procéder au paiement de la totalité du montant initial du marché soit 3 478 494,05 € HT (3 430 467,50 € HT + 48 026,55 € HT d’actualisation) ;
- le versement d’une indemnisation, par voie transactionnelle et à titre définitif, au groupement d’entreprises BIANCO (mandataire) / PETAVIT / MANO, à hauteur de 302 429,12 € HT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-4 Marché de travaux - Aménagement et entretien de la voirie – Lancement de la procédure

Lancement de la consultation sous la forme d'un accord cadre à marchés subséquents et avec 4 candidats.

Montant maximum annuel de 1 000 000 € HT avec une exclusion : toutes les opérations supérieures à 300 000 € HT feront l'objet d'une consultation spécifique. Ce marché porte donc exclusivement sur des prestations inférieures à 300 000 € HT.

Durée du marché: 1 an renouvelable 3 fois (soit un maximum de 4 années).

Autorisation à signer le marché et à l'exécuter.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-1 Autorisation de programme/crédits de paiement – Agenda d'accessibilité programmée 2016-2024 – Modification

Réduction de l'autorisation de programme de 515 017,06 € à 233 970,72 € TTC pour le budget principal, soit – 281 046,34 €.

Modification de la répartition des crédits de paiement :

AP/CP n°2015-07	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisations antérieures hors reports	CP 2020 reports antérieurs	CP 2020 nouveaux crédits	CP 2020 TOTAL
Agenda d'accessibilité programmée	233 970,72 €	24 356,72 €	7 184,76 €	202 429,24 €	209 614,00 €
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>					
<i>Hôtel de Ville</i>	33 720,00 €	18 720,00 €	-	15 000,00 €	15 000,00 €
<i>Ecoles</i>	92 369,76 €	-	7 184,76 €	85 185,00 €	92 369,76 €
<i>Gymnases et stades</i>	15 000,00 €	-	-	15 000,00 €	15 000,00 €
<i>Salles communales</i>	18 048,00 €	-	-	18 048,00 €	18 048,00 €
<i>Bâtiments culturels</i>	15 299,00 €	-	-	15 299,00 €	15 299,00 €
<i>Autres bâtiments</i>	79 533,96 €	5 636,72 €	-	53 897,24 €	73 897,24 €

Le budget supplémentaire du budget principal 2020 tient compte de ces modifications, avec des reports 2019 à hauteur de 7 184,76 € et une réduction du crédit paiement de – 239 799,76 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-2 Autorisation de programme/crédits de paiement Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques – 2015-2020 – Modification

Modification du montant de cette autorisation de programme, pour le porter de 1 496 957 € à 1 623 605,72 € TTC, soit + 126 648,72 € ;

Modification de sa répartition par crédits de paiement

AP/CP n°2015-06	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2020 yc reports
Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques	1 623 605,72 €	207 576,15 €	1 416 029,57 €
<i>Chapitre 21 – immob. corporelles</i>	<i>13 955,34 €</i>	<i>6 809,20 €</i>	<i>7 146,14 €</i>
<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	<i>1 609 650,38 €</i>	<i>200 766,95 €</i>	<i>1 408 883,43 €</i>

Le budget supplémentaire du budget principal 2020 tient compte des crédits de paiement 2020 (soit + 1 366 029,57 €, après intégration des reports d'engagements pour 1 222 874,46 €, des crédits non consommés de 2019 pour 16 509,39 € et de l'augmentation sus-visée de l'opération).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-3 Autorisation de programme/crédits de paiement Équipements pour une « ville intelligente » - 2015-2020 – Modification

Modification du montant de cette autorisation de programme, pour le porter de 2 045 215,47 € à 2 141 215,44 €, soit + 96 000 € pour les nouveaux objets connectés prévus en 2020 ;

Modification de la répartition des crédits de paiement :

Opération n°2015-04	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2020 yc reports
Équipements pour une « ville intelligente »	2 141 215,47 €	1 429 628,27 €	711 587,20 €
<i>Chapitre 20 – immob. incorporelles</i>	<i>17 400,00 €</i>	<i>17 400 €</i>	
<i>Chapitre 21 – immob. corporelles</i>	<i>586 568,89 €</i>	<i>218 698,71 €</i>	<i>367 870,18 €</i>
<i>Chapitre 23 – immob. en cours</i>	<i>1 537 246,58 €</i>	<i>1 193 529,56 €</i>	<i>343 717,02 €</i>

Le budget supplémentaire du budget principal 2020 tient compte des crédits de paiement 2020 (soit + 706 587,20 €, après intégration des reports d'engagements pour 253 762,07 €, des crédits non consommés de 2019 pour 356 825,13 € et de l'augmentation sus-visée de l'opération).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4 Commerce - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le maire au titre de l'année 2020 – Dérogations pour les soldes d'été 2020

Ajout du dimanche 19 juillet 2020, 1^{er} dimanche des soldes d'été, aux dates précédemment arrêtées de dérogation au repos dominical pour l'année 2020 :

- Le dimanche 12 janvier, 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ;
- Le dimanche 23 février, croisement des 3 zones de vacances scolaires d'hiver ;

- Le dimanche 5 avril, braderie de printemps ;
- Le dimanche 28 juin, 1er dimanche des soldes d'été ;
- Le dimanche 6 septembre, 1er dimanche de la rentrée des classes ;
- Le dimanche 11 octobre, braderie d'automne ;
- Les 4 dimanches 6, 13, 20 et le 27 décembre, fêtes de fin d'année.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 ABSTENTIONS**

2-1 Commission communale des impôts directs - Désignation

Liste proposée

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Hervé BERNAILLE	Janine JACQUOT
Karine MARTINATO	Christelle MATHIEU
Jean-Pierre JARRE	Karine BENYETTOU ORIBI
Ferjeux JAGER	André ARMAND
Jean-Michel VESIN	Stéphane BRETON
Jean-Pierre BRUET	Michel BATAILLER
Georges CROISSONNIER	Virginie COLLIN
Monique CURRIVAND	Arlette MAURIER
Jean MARTINATO	Claude MACCARINI
Michel BERNARD	Corine MERMIER COUTEAU
Jean-Marc ROLLAND	Alain MOCELLIN
Lysiane CHATEL	Ambre Hyvert BUISSON
Josiane CURT	Pierre CARRET
Mohamed OUAKRIM	Valérie GOURLIN
Philippe PERRIER	Dominique RUAZ
Stéphane JAY	Manon BRUN

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2 Commission consultative des services publics locaux - Composition et constitution

Mise en place la commission consultative des services publics locaux de la façon suivante :

Outre le maire ou son représentant, président de droit, la commission consultative se compose :

- des représentants des associations locales suivantes, au nombre d'un représentant par structure :
 - Confédération Syndicale des Familles (CSF)
 - Union Fédérale des Consommateurs d'Albertville et sa région (UFC Que choisir)
 - Confédération Nationale du Logement (CNL Association des locataires)
 - Union Commerciale et Artisanale d'Albertville (UCAA)
 - ASSOCIATION DES COMMERCES DU QUARTIER Chautemps
 - Vivre au val des roses
 - Comité des Saints s'moniens
 - Association du quartier du champ de mars
 - Vivre ensemble à Conflans

Les représentants des associations locales sont officiellement désignés par leur structure en début de mandat. Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Le délégué suppléant est appelé à siéger à la commission en cas d'empêchement du délégué titulaire.

- de huit membres titulaires et huit membres suppléants du conseil municipal élus en

son sein :

Titulaires

Bérénice LACOMBE
Karine MARTINATO
Hervé BERNAILLE
Jean-Pierre JARRE
Michel BATAILLER
Philippe PERRIER
Dominique RUAZ
Esman ERGUL

Suppléants

Jean-François BRUGNON
Lysiane CHATEL
Pascale VOUTIER REPELLIN
Muriel THEATE
Jean-Marc ROLLAND
Fabien DEVILLE
Manon BRUN
Laurent GRAZIANO

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3 Commission consultative des services publics locaux – Délégation au maire du pouvoir de saisine

Délégation donné au maire du pouvoir de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des procédures que la commune sera amenée à engager au cours de l'actuel mandat sur tout projet de :

- délégation de service public préalablement à la délibération de l'assemblée délibérante sur le principe de la délégation ;
- de création de régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de la régie ;
- de contrat de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe du recours à un contrat de partenariat.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET, Karine MARTINATO, Michel BATAILLER et Laurent GRAZIANO quittent momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié : 24 personnes**

3-1 Opérations consécutives à la fusion entre les OPH d'Ugine et Val Savoie Habitat avec la SEM4V – Modification des statuts – Désignation des représentants

Réduction du capital en numéraire d'un montant de 36 382 635 € correspondant à 12 127 545 actions de la communauté d'agglomération Arlysère en vue de leur annulation, portant le capital social de la SEM4V de 37 433 226 € à 1 050 591 €.

Augmentation de capital d'un montant de 358 194 € correspondant à 119 398 actions, réservée à la société Adestia. Le capital social se trouvera porté de 1 050 591 € à 1 408 785 €.

Modification des statuts de la SEM4V.

Recomposition du conseil d'administration de la SEM4V consécutive aux opérations.

Désignation de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Karine MARTINATO et Michel BATAILLER, pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la SEM4V.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 5 VOTES CONTRE
1 ABSTENTION**

**Frédéric BURNIER FRAMBORET, Karine MARTINATO, Michel BATAILLER et Laurent GRAZIANO rejoignent la séance.
Le quorum est réapprécié : 28 personnes**

3-2-1 Cession au profit de M. ALBRECHT & Mme ROY – Ancienne école élémentaire de Conflans et maison des accordéonistes AL265-AL266-AL267 – Montée Adolphe Hugues

Cession à monsieur Stéphane ALBRECHT et madame Cécilia ROY ou à toute société se substituant, des parcelles cadastrées section AL 265 d'une contenance cadastrale de 1 309 m², AL n 266 d'une contenance cadastrale de 261 m², AL n 267 d'une contenance cadastrale de 4 m² sises 12 et 14 montée Adolphe Hugues au prix de 320 000 euros incluant les honoraires de négociation de 9 800 euros, soit un prix net vendeur de 310 200 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2-2 Acquisition/cession Mme FERRARI – 35 avenue Jean Moulin

Cession à l'euro symbolique à madame Fabienne FERRARI de 49 m² issus des parcelles communales cadastrées section AC 139 et AC 165.
Acquisition à l'euro symbolique à madame Fabienne FERRARI de 22 m² issus de sa parcelle cadastrée section AC 18.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2-3 Convention de mise à disposition et de servitude ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation rue Jacques Porraz sur la parcelle communale AI 470

Instauration d'une mise à disposition et d'une servitude de passage (implantation d'un nouveau poste de transformation de distribution publique d'électricité sur une surface de 25 m² ainsi que tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (canalisations, supports, ancrages, raccordements ...) au profit de ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AI n°470 sise rue Jacques Porraz.
Approbation de la convention de servitude.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2-4 Convention de mise à disposition et de servitude ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation au lieu dit Le Rotex à Sainte Hélène sur Isère – Parcelle B 1124

Instauration d'une mise à disposition et d'une servitude de passage (implantation d'un nouveau poste de transformation de distribution publique d'électricité sur une surface de 25 m² ainsi que tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (canalisations, supports, ancrages, raccordements...) au profit de ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée section B 1124 sise Le Rotex sur la commune de Sainte Hélène sur Isère.
Approbation de la convention de servitude.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2-5 Acquisition propriété Filliol – Rue Georges Lamarque parcelle AB 235

Annulation de la délibération n° 4-2-3 du 17 novembre 2014.

Acquisition de la propriété des conjoints FILLIOL cadastrée section AB n°235 d'une contenance cadastrale de 885 m² sise 23 rue Georges Lamarque au prix de vente de 185 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3-1 Maison de l'enfance – Convention de mise à disposition de locaux au CIAS Arlysère

Signature d'une convention de mise à disposition des locaux de la Maison de l'enfance avec le CIAS précisant les conditions de mise à disposition des locaux :

- la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit au titre du transfert des compétences politique de la ville et petite enfance ;
- le CIAS Arlysère contribuera aux charges générales du bâtiment (fournitures d'eau et d'électricité, entretien et réparation du bâtiment, frais de maintenance, entretiens et contrôles périodiques) en fonction de la surface occupée (47,12 %).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3-2 Convention d'occupation de locaux communaux – EAS 7 rue Pasteur – Convention Ville d'Albertville - CCAS d'Albertville – Arlysère – CIAS Arlysère

Signature de la convention de mise à disposition des locaux entre la Ville d'Albertville – le CCAS d'Albertville, Arlysère et le CIAS Arlysère précisant les conditions de mise à disposition des locaux :

- pour l'Arlysère et le CIAS Arlysère, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit au titre du transfert des compétences ;
- pour le CCAS la présente mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel de 2 740,55 euros.

Le CCAS, le CIAS Arlysère et l'Arlysère contribueront aux charges générales du bâtiment (fournitures d'eau et d'électricité, entretien et réparation du bâtiment, frais de maintenance et de nettoyage des locaux) en fonction de la surface occupée.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3-3 Convention de mise à disposition de salles de formation au profit de La Poste

La mise à disposition de la salle de formation l'Étape à La Poste est consentie à titre onéreux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition à compter du 20 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, convention qui pourra être renouvelée pour une année.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-4 Exploitation d'une installation d'enrobage à chaud sur la commune de Gilly sur Isère - Avis du conseil municipal

Avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société GMECS au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, pour le remplacement du poste d'enrobage à chaud sur la commune de Gilly sur Isère.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-5 Forêt communale – Proposition d'état d'assiette pour 2021

Approbation de l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 :

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2021

Forêt de : ALBERTVILLE

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
C	IRR	900	6	2021	2023	Projet de transformation de piste en route refusé par la Commune						
E	IRR	250	2	2021	2023	Projet de transformation de piste en route refusé par la Commune						
L	AMEL	151	2,7	2021	2022	création de place de dépôt en 2020						
L	IRR	258	4,6	2021	2022	création de place de dépôt en 2020						

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Désignation en qualité de garants messieurs Patrick GASPOZ et Bernard TRAVERSIER pour la forêt de Rhonne et monsieur Stéphane TEILLER pour la forêt du Haut du Pré.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-6 Plateforme de conteneurs semi-enterrés rue de la Combe de Savoie – Convention tripartite avec Arlysère et la SEMCODA

Signature de la convention tripartite avec Arlysère et la SEMCODA pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés rue de la Combe de Savoie actant les modalités de financement et des modalités de gestion de la plateforme de conteneurs semi-enterrés :

- Les frais afférents à la fourniture des conteneurs seront répartis entre La SEMCODA (14 369,92 € HT) et Arlysère (2 586,08 € HT) ;
- La SEMCODA s'engage à rétrocéder à la commune d'Albertville le terrain d'assiette de la plate-forme de façon à ce que l'entretien ne soit pas à sa charge ;
Les frais de notaire et de géomètre correspondant à la rétrocession sont pris en charge par Arlysère.

La propriété des conteneurs liée à la participation financière de la SEMCODA, quel qu'en soit le montant, est rétrocédée à Arlysère..

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-7 Dénomination de la chatterie – Chatterie Andrée BERNIER

Dénomination de la nouvelle chatterie municipale située 307 place du Souvenir Français, Chatterie Andrée BERNIER.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Multi-accueil le carrousel – Modification du fonctionnement

Autorisation au multi-accueil le carrousel, situé 805 rue commandant Dubois Maison de l'enfance Simone Veil à fonctionner selon les modalités suivantes :

La capacité d'accueil est modulée sur certaines plages horaires ou périodes de l'année

Périodes	Plages horaires	Capacité d'accueil
Hors vacances scolaires (lundi mardi jeudi vendredi)	De 7h30 à 8h00	20
	De 8h00 à 8h30	30
	De 8h30 à 9h00	40
	De 9h00 à 17h00	50
	De 17h00 à 17h30	30
	De 17h30 à 18h00	20
	De 18h00 à 18h30	13
Vacances scolaires +les mercredis	De 7h30 à 8h00	20
	De 8h00 à 17h00	30
	De 17h00 à 17h30	20
	De 17h30 à 18h30	13

L'âge des enfants accueillis : de 2,5 mois à 4 ans.

L'accueil des enfants s'effectue suivant les jours et heures fixés par le règlement de fonctionnement de la structure.

La directrice de l'établissement est madame Odile GRISARD, infirmière. Son adjointe est madame Céline COUX, infirmière puéricultrice.

L'établissement s'assure du concours régulier de madame le Docteur Frédérique CHAMIOT MAITRAL, médecin généraliste.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-1 Annulation de la subvention affectée à l'organisation d'un concours pour les scolaires du bassin d'Albertville – Maison de l'Europe et de la Savoie

Retrait de la subvention de 300 euros versée au profit de l'association MAISON DE L'EUROPE ET DE LA SAVOIE pour aider l'association à l'organisation d'un concours pour les scolaires du bassin d'Albertville qui devait se dérouler courant 2020 et qui a été annulé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-2 Annulation de la subvention affectée à l'organisation du congrès départemental – Amicale des donateurs de sang bénévoles

Retrait de la subvention de 300 euros versée au profit de l'association AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES pour aider l'association à l'organisation du congrès départemental qui a été annulé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-3 Annulation de la subvention affectée à l'organisation de l'Open Grignon-Albertville – Albertville Tarentaise triathlon

Retrait de la subvention de 1 200 euros versée au profit de l'association ALBERTVILLE TARENTEISE TRIATHLON pour aider l'association dans l'organisation de l'Open Grignon-Albertville qui devait se dérouler le 21 juin 2020 et qui a été annulé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-4 Annulation de la subvention affectée à l'organisation du Festival de musiques militaires et des spectacles de l'été – Comité des Fêtes

Retrait des subventions de 23 600 euros versées au profit de l'association COMITE DES FÊTES et annulation du versement de 22 400 euros prévu au profit de l'association COMITE

DES FÊTES en raison de l'annulation des manifestations.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-5 Annulation de la subvention affectée à l'organisation du Cinébal – Fabrique de danse

Retrait de la subvention de 1 800 euros versée au profit de l'association FABRIQUE DE DANSE pour aider l'association dans l'organisation du Cinébal qui devait se dérouler le 29 juin 2020 et qui a été annulé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-6 Annulation de la subvention affectée à l'organisation de la fête des artistes dans la rue – La Palette Albertvilloise

Retrait de la subvention de 1 000 euros versée au profit de l'association LA PALETTE ALBERTVILLOISE pour aider l'association dans l'organisation de la fête des artistes dans la rue qui devait se dérouler courant juin 2020 et qui a été annulée.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-7 Annulation de la subvention affectée à l'organisation de trois concerts – Musique et patrimoine de Tarentaise

Retrait de la subvention de 6 000 euros versée au profit de l'association MUSIQUE ET PATRIMOINE DE TARENTOISE pour l'organisation de deux concerts annulés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-8 Annulation de la subvention affectée à l'organisation du Trophée national d'Albertville -Olympique Albertville Short Track

Retrait de la subvention de 1 500 euros versée au profit de l'association OLYMPIQUE ALBERTVILLE SHORT TRACK pour aider l'association dans l'organisation du Trophée national d'Albertville qui devait se dérouler courant mars et qui a été annulé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-9 Annulation de la subvention affectée à l'organisation du tournoi petite flamme – Stade olympique Uguine Albertville Rugby

Retrait de la subvention de 1 500 euros versée au profit de l'association STADE OLYMPIQUE UGUINE ALBERTVILLE RUGBY pour aider l'association dans l'organisation du tournoi petite flamme qui devait se dérouler le 2 mai et qui a été annulé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-10 Annulation de la subvention affectée à la participation au festival international en Suisse – Théâtre du Sycomore

Retrait de la subvention de 1 700 euros versée au profit de l'association THÉÂTRE DU SYCOMORE pour aider l'association pour sa participation au festival international en Suisse qui devait se dérouler du 23 au 26 avril 2020 et qui a été annulé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-11 Annulation de la subvention affectée à l'organisation du tournoi jeune – Tennis Olympique Albertville

Retrait de la subvention de 215 euros versée au profit de l'association TENNIS OLYMPIQUE ALBERTVILLE pour aider l'association dans l'organisation du tournoi jeune qui devait se dérouler courant mai ou juin et qui a été annulé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-12 Subvention de 4 500 euros à la ZOFATE – Résidence artistique

Délibération retirée

5-1 Actualisation de l'organigramme

Validation de la nouvelle organisation des services qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} août 2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2 Prime de responsabilité du directeur général des services

Réactualisation de la délibération en date du 26 mars 1996 pour l'attribution d'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction au taux de 15 %.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3 Rémunération des guides-conférenciers

La rémunération tiendra compte de l'évolution du SMIC.

Les frais de déplacement (résidence administrative/lieu d'intervention) des guides-conférenciers pourront être remboursés selon les barèmes en vigueur fixés par décret par le Service des Ressources Humaines à partir d'une distance de 15 kilomètres aller-retour si l'agent utilise son véhicule personnel, le véhicule de service étant à privilégier.

Les frais de repas et de déplacement des intervenants extérieurs pourront être remboursés selon les barèmes en vigueur fixés par décret au moyen d'un mandat émis par le service financier.

GUIDES-CONFÉRENCIERS DE LA VILLE D'ALBERTVILLE	
Type d'intervention	Rémunération brute €
Animation visite guidée, atelier et parcours pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> Hors dimanches et jours fériés Dimanches et jours fériés : majoration de 50 % intervention en langue étrangère : majoration de 50% 	20,30 € / heure (10,15 € / heure x 2) 30,45 € / heure 30,45 € / heure
Création de parcours pédagogiques et d'outils de médiation (visites guidées, ateliers, conférences, ...)	20,30 € / heure (10,15 € / heure x 2)
Autres activités (réunions, formation, accompagnement intervenants extérieurs, ...) : <ul style="list-style-type: none"> Hors dimanches et jours fériés Dimanches et jours fériés : majoration de 75 % 	10,15 € / heure 17,76 € / heure

INTERVENANTS	
Conférence, causerie, démonstration <i>Une convention est établie entre l'intervenant et la ville d'Albertville. La rémunération de ces derniers intervient au moyen d'un mandat émis par le service financier</i>	182,70 € / intervention (10,15 € / heure x 18 heures)
Visite de chantier <i>Une convention est établie entre l'intervenant et la ville d'Albertville. La rémunération de ces derniers intervient au moyen d'un mandat émis par le service financier</i>	40,60 € / intervention (10,15 € / heure x 4 heures)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4 Création de postes d'apprentis

Recours à 2 contrats d'apprentissage :

Service d'affectation	Nombre de postes	Diplôme préparé et organisme	Durée de la Formation
Action Jeunesse	1 poste à temps complet 35H00	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS - Activités Pour Tous) Organisme : Maison Familiale et Rurale Anancy-Le-Vieux (2 ^{ème} année)	11 mois 01/07/2020 au 31/05/2021
Service Environnement	1 poste à temps complet 35H00	Licence professionnelle gestion des aménagements paysagers : biodiversité et développement durable Organisme : Université Grenoble Alpes (3 ^{ème} année)	10 mois du 01/09/2020 au 30/06/2021 inclus

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5 Création d'un poste de contractuel – Chargé(e) de communication digitale

Fonction : Chargé(e) de Communication Digitale

- Missions :
 - Gérer et développer le site Internet de la ville
 - Gérer quotidiennement les réseaux sociaux de la ville
 - Prise de photos et réalisation de montages vidéos

- Appui aux agents du service communication (cellule création graphique, ...)
- Temps de travail : Temps complet (35/35^{ème})
- Grade : Rédacteur Territorial (Catégorie B)
- Niveau de recrutement : Titulaire d'un Master Management de la Communication et de la stratégie digitale
- Rémunération : Indice brut 478 (indice majoré 415) de la fonction publique territoriale
- Régime indemnitaire : Niveau 4B (Part fixe 200 € bruts/mois + Part variable 50 € bruts/mois)
- Acte de nomination
 - Contrat (de droit public)
 - Durée : 1 an (renouvelable une fois sous conditions) à compter du 15 juillet 2020
 - Les mentions obligatoires dépendent de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (références aux textes législatifs, date de recrutement, indication du poste occupé, des droits et obligations de l'agent, période d'essai ...)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6 Création d'un poste de contractuel – Référent(e) familles

Fonction : Référent(e) familles

- Missions :
 - Concevoir, piloter, mettre en œuvre et évaluer le projet familles en cohérence avec le projet social du centre socioculturel
 - Dynamiser l'action collective
 - Animer des activités et ateliers thématiques.
 - Temps de travail : Temps complet (35/35^{ème})
- Grade : Animateur Territorial (Catégorie B)
- Niveau de recrutement : Titulaire d'un BTS en Economie Sociale et Familiale
- Rémunération : Indice brut 563 (indice majoré 477) de la fonction publique territoriale
- Régime indemnitaire : Niveau 4B (Part fixe 200 € bruts/mois + Part variable 50 € bruts/mois)
- Acte de nomination
 - Contrat (de droit public)
 - Durée : 1 an (renouvelable une fois sous conditions) à compter du 1^{er} septembre 2020
 - Les mentions obligatoires dépendent de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (références aux textes législatifs, date de recrutement, indication du poste occupé, des droits et obligations de l'agent, période d'essai ...)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7 Modification du tableau des effectifs

A compter du 1^{er} octobre 2020 :

Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet (28H00 hebdomadaires) à l'animation de l'architecture et du patrimoine.

Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (17H30 hebdomadaires) au centre socioculturel.

A compter du 1^{er} décembre 2020 :

Suppression d'un poste d'adjoint technique contractuel (CDI loi Sauvadet) à temps non complet (19H10 hebdomadaires) au sein du service scolaire/réceptions en raison de la disparition du besoin.

L'avis du comité technique commun, compétent à l'égard des agents de la ville et du CCAS, a été sollicité le 25 juin 2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-1 Abattement sur la taxe locale de la publicité extérieure (TLPE) 2020

Abattement de 25 % aux montants dus par les redevables de la taxe locale sur la publicité extérieure 2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-2-1 Abattement des droits de voirie 2020

Abattement de 50 % aux montants dus en 2020 au titre des droits de voirie sur les commerces.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-2-2 Tarifs 2020 – Boutique du musée d'Art et d'histoire – Création de nouveaux tarifs – Modification de tarifs

Création de tarifs pour les affiches « Cité médiévale »

Affiche « Cité médiévale » (format A3) : 2 €

Affiche « Cité médiévale » (format 40 x 60 cm) : 5 €

Modifications des tarifs suivants :

- Lime à ongles gravures de mode : 2 €
- Mémo book : 5 €
- Opération Archéo jeu : 29 €
- Pochette 3 rabats : 5 €
- Porte photo edelweiss : 3 €
- Stylo Savoie : 3 €
- Boucles d'oreilles : 9 €
- Carte double : 5 €
- Microfibre : 4,90 €
- Livre *Les coloriages de l'art* : 6,50 €
- Livre *Panique au musée* : 11 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-2-3 Tarifs 2020 – Services Enfance, jeunesse, périscolaire – Tarif familles d'accueil

Pour les dispositifs périscolaires enfance et jeunesse (restaurant scolaire, accueils périscolaires, accueil de loisirs les Pommiers, l'école municipale des sports et Territoire jeunes), application du QF 1 aux assistants familiaux et éducateurs de maison d'enfants, avec la distinction Albertvillois/extérieur maintenue selon leur lieu de domiciliation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-2-4 Tarifs 2020 – Maison des associations – Réduction des loyers

Réduction de 50 % le montant des loyers 2020 pour les associations occupant des locaux à la maison des associations et qui ne bénéficient pas, par ailleurs, de subventions communales, à savoir les associations suivantes :

- Amicale des Algériens en Europe
- France palestine

- o Crématises d'Albertville & environs
- o Ligue des droits de l'Homme
- o Lions Club Albertville Olympique
- o Lions Club Les 4 Vallées
- o Mobil'Emploi
- o Moto Club Dynamik
- o Radio Altitude
- o Sarto
- o Savoie Vivre et Grandir

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-3-1 Budget annexe du parc de stationnement - Compte de gestion 2019

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe du parc de stationnement dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-3-2 Budget annexe du parc de stationnement - Compte administratif 2019

Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe du parc de stationnement dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Résultat définitif de l'exercice 2019 du PARC DE STATIONNEMENT

Budget PARC DE STATIONNEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019		18 378,20		26 345,96		44 724,16
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
Soldes des exercices antérieurs		18 378,20		26 345,96		44 724,16
Opérations de l'exercice	2 213,03	7 624,03	199 841,13	165 612,04	202 054,16	173 236,07
Soldes de l'exercice		5 411,00	34 229,09		28 818,09	
Total des opérations	2 213,03	26 002,23	199 841,13	191 958,00	202 054,16	217 960,23
Soldes avant restes à réaliser			7 883,13			15 906,07
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00			0,00	0,00
Total général y compris RAR	2 213,03	26 002,23	199 841,13	191 958,00	202 054,16	217 960,23
RESULTATS DE CLOTURE 2019		23 789,20	7 883,13			15 906,07

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-3-3 Budget annexe du parc de stationnement - Affectation du résultat 2019

Compte-tenu du déficit de la section de fonctionnement 2019, affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe du parc de stationnement en report de la section de fonctionnement (dépense du compte 002), au budget supplémentaire 2020 de ce service, soit à hauteur de - 7 883,13 €.

Ce déficit sera comblé par le budget supplémentaire 2020 du service

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-3-4 Budget annexe du parc de stationnement - Subvention d'exploitation et avance remboursable 2020 – Modification

Augmentation de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de +21 883,13 € pour la porter à 77 323,13 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-3-5 Budget annexe du parc de stationnement -Budget supplémentaire 2020

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du parc de stationnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 7 883,13 € en fonctionnement et + 23 789,20 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-4-1 Budget annexe du centre international de séjour - Compte de gestion 2019

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe du centre international de séjour dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-4-2 Budget annexe du centre international de séjour - Compte administratif 2019

Approbation du compte administratif 2019 du centre international de séjour dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Résultat définitif de l'exercice 2019 du CIS

Budget CIS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 208		42 459,74		864,63		43 324,37
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
Soldes des exercices antérieurs	0,00			864,63		43 324,37
Opérations de l'exercice	4 408,86	0,00	61 637,80	66 000,00	66 046,66	66 000,00
Soldes de l'exercice	4 408,86			4 362,20	46,66	
Total des opérations	4 408,86	42 459,74	61 637,80	66 864,63	66 046,66	109 324,37
Soldes avant restes à réaliser		38 050,88		5 226,83		43 277,71
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00			0,00	0,00
Total général y compris RAR	4 408,86	42 459,74	61 637,80	66 864,63	66 046,66	109 324,37
RESULTATS DE CLOTURE 2019		38 050,88		5 226,83		43 277,71

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-4-3 Budget annexe du centre international de séjour - Affectation du résultat 2019

Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe du centre international de séjour en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2020 de ce service, soit à hauteur de + 5 226,83 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-4-4 Budget annexe du centre international de séjour - Budget supplémentaire 2020

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du centre international de séjour, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 5 226,83 € en fonctionnement et + 38 050,88 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-5-1 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte de gestion 2019

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-5-2 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte administratif 2019

Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe de la cuisine centrale, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Résultat définitif de l'exercice 2019 Cuisine Centrale

Budget CUISINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2018		85 318,19		130 142,46		215 460,65
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
Soldes des exercices antérieurs		85 318,19		130 142,46		215 460,65
Opérations de l'exercice	126 635,32	113 938,73	828 656,20	856 113,01	955 291,52	970 051,74
Soldes de l'exercice		-12 696,59		27 456,81		14 760,22
Total des opérations	126 635,32	199 256,92	828 656,20	986 255,47	955 291,52	1 185 512,39
Soldes avant restes à réaliser		72 621,60		157 599,27		230 220,87
Restes à réaliser (RAR)	9 711,41				9 711,41	0,00
Total général y compris RAR	136 346,73	199 256,92	828 656,20	986 255,47	965 002,93	1 185 512,39
RESULTATS DE CLOTURE 2019		62 910,19		157 599,27		220 509,46

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-5-3 Budget annexe de la cuisine centrale - Affectation du résultat 2019

Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe de la cuisine centrale en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2020 de ce service, soit à hauteur de 157 599,27 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-5-4 Budget annexe de la cuisine centrale - Budget supplémentaire 2020

Approbation du budget supplémentaire 2020 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 29 099,27 € en fonctionnement et 72 621,60 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-6-1 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte de gestion 2019

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe des locations professionnelles à TVA dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-6-2 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte administratif 2019

Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe des locations de locaux professionnels assujetties à la TVA, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Budget LOCATIONS LOC PRO	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Soldes des exercices antérieurs	184 020,23			14 789,64	169 230,59	
Opérations de l'exercice	487 250,18	857 124,92	785 852,58	891 929,31	1 273 102,76	1 749 054,23
Soldes de l'exercice		369 874,74		106 076,73		475 951,47
Total des opérations	671 270,41	857 124,92	785 852,58	906 718,95	1 442 333,35	1 749 054,23
Soldes avant restes à réaliser		185 854,51		120 866,37		306 720,88
Restes à réaliser (RAR)	31 082,35	61 392,00			31 082,35	61 392,00
Total général y compris RAR	702 352,76	918 516,92	785 852,58	906 718,95	1 473 415,70	1 810 446,23
RESULTATS DE CLOTURE 2019		216 164,16		120 866,37		337 030,53

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-6-3 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Affectation du résultat 2019

Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2020 de ce service, soit à hauteur de + 120 866,37 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-6-4 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Subvention de fonctionnement 2020 – Modification

Suppression de la subvention de fonctionnement 2020 du budget principal prévue initialement 170 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-6-5 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Budget supplémentaire 2020

Approbation du budget supplémentaire 2020 des locaux professionnels soumis à TVA qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de -36 294,63 € en fonctionnement et + 161 246,51 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-7-1 Budget annexe du réseau de chaleur - Compte de gestion 2019

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe du réseau de chaleur dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-7-2 Budget annexe du réseau de chaleur - Compte administratif 2019

Approbation du compte administratif 2019 du réseau de chaleur, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Résultat définitif de l'exercice 2019 Réseau de chaleur

RESEAU DE CHALEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2018	1 945 882,09			12 837,17	1 933 044,92	
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
Soldes des exercices antérieurs		0,00		12 837,17		0,00
Opérations de l'exercice	8 552 642,18	8 370 827,13	240 348,09	236 639,00	8 792 990,27	8 607 466,13
Soldes de l'exercice	181 815,05		3 709,09		185 524,14	
Total des opérations	10 498 524,27	8 370 827,13	240 348,09	249 476,17	10 726 035,19	8 607 466,13
Soldes avant restes à réaliser	2 127 697,14			9 128,08	2 118 569,06	
Restes à réaliser (RAR)	79 775,18	3 453 346,00			79 775,18	3 453 346,00
Total général y compris RAR	10 578 299,45	11 824 173,13	240 348,09	249 476,17	10 805 810,37	12 060 812,13
RESULTATS DE CLOTURE 2019		1 245 873,68		9 128,08		1 255 001,76

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-7-3 Budget annexe du réseau de chaleur - Affectation du résultat 2019

Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe du réseau de chaleur en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002) au budget

supplémentaire 2020 du service, soit à hauteur de 9 128,08 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-7-4 Budget annexe du réseau de chaleur -Remboursement avance

Versement d'une subvention d'exploitation complémentaire de 9 000 € au budget annexe du réseau de chaleur pour couvrir ses premières charges, ce qui porte ladite subvention à 149 000 € pour 2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-7-5 Budget annexe du réseau de chaleur - Budget supplémentaire 2020

Approbation du budget supplémentaire 2020 du budget annexe du réseau de chaleur qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 137 767,08 € en fonctionnement et 6 739 832,00 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-8-1 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte de gestion 2019

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe des opérations d'aménagement dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-8-2 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte administratif 2019

Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe des opérations d'aménagement, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, qui se limite à ce stade aux aménagements du lotissement de 5 900 m² à l'entrée Sud de l'avenue des Chasseurs Alpains, et fait apparaître un excédent de clôture de 60 000 €.

Résultat définitif de l'exercice 2019 Opérations d'aménagement

OPERATIONS D'AMENAGEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2018		56 142,63		291 366,57	0,00	347 509,20
Excédent affecté à l'investissement						
Soldes des exercices antérieurs						
Opérations de l'exercice	56 142,63	0,00	287 509,20	56 142,63	343 651,83	56 142,63
Soldes de l'exercice	56 142,63		231 366,57		287 509,20	
Total des opérations	56 142,63	56 142,63	287 509,20	347 509,20	343 651,83	403 651,83
Soldes avant restes à réaliser				60 000,00		60 000,00
Restes à réaliser (RAR)			0,00		0,00	0,00
Total général y compris RAR	56 142,63	56 142,63	287 509,20	347 509,20	343 651,83	403 651,83
RESULTATS DE CLOTURE 2019		0,00		60 000,00		60 000,00

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-8-3 Budget annexe des opérations d'aménagement - Affectation du résultat 2019

Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe des opérations d'aménagement en report de fonctionnement, au budget supplémentaire 2020 de ce service, soit à hauteur de + 60 000,00 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-8-4 Budget annexe des opérations d'aménagement - Prise en charge du déficit et reversement au budget principal

Annulation de la prise en charge du déficit de fonctionnement par le budget général, prévu initialement à hauteur de 10 000 € au budget primitif 2020, et versement de 40 000 € d'excédent de fonctionnement du budget annexe des opérations d'aménagement au budget principal de la commune, compte-tenu du pré-financement réalisé historiquement par ce dernier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-8-5 Budget annexe des opérations d'aménagement -Budget supplémentaire 2020

Budget supplémentaire 2020 du budget annexe des opérations d'aménagement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 60 000,00 € en fonctionnement et + 10 000,00 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-9-1 Budget principal Ville - Compte de gestion 2019

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget principal ville dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-9-2 Budget principal Ville - Compte administratif 2019

Approbation du compte administratif 2019 du budget principal, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Budget VILLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés n-1	659 208,07			1 253 000,00		593 791,93
Excédent affecté à l'investissement		3 236 234,01				3 236 234,01
A solde exercices antérieurs		2 577 025,94		1 253 000,00		3 830 025,94
Opérations de l'exercice	16 579 170,06	10 370 903,23	21 854 504,64	24 335 124,77	38 433 674,70	34 706 028,00
B Solde opérations de l'exercice	6 208 266,83			2 480 620,13	3 727 646,70	
Total des réalisations	17 238 378,13	13 607 137,24	21 854 504,64	25 588 124,77	38 433 674,70	38 536 053,94
A+B Solde des réalisations	3 631 240,89			3 733 620,13		102 379,24
Restes à réaliser (RAR)	7 462 417,33	8 991 713,82			7 462 417,33	8 991 713,82
Total général y compris RAR	24 700 795,46	22 598 851,06	21 854 504,64	25 588 124,77	45 896 092,03	47 527 767,76
RESULTATS DE CLOTURE	2 101 944,40			3 733 620,13		1 631 675,73

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-9-3 Budget principal Ville - Affectation du résultat 2019

Affectation du résultat de fonctionnement, d'un montant de 3 733 620,13 €, comme suit :

- **mise en réserves en recette d'investissement** de **2 933 620,13 €** (compte 1068 – *excédents de fonctionnement capitalisés*), ce qui couvre notamment le besoin de financement de la section d'investissement à la fin 2019 de 2 101 944,40 € et permet le financement complémentaire de la section d'investissement pour 831 675,73 €,
- **report du solde en recette de fonctionnement** (compte 002), soit **800 000 €**, à titre prudentiel.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-9-4 Budget principal Ville - Budget supplémentaire 2020

Approbation du budget supplémentaire du budget principal 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 828 497,00 € en fonctionnement et à + 13 748 724,69 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

6-9-5 Subvention 2020 au centre communal d'action sociale (CCAS)

Annulation de la subvention inscrite au budget primitif pour le CCAS d'Albertville de 100 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H22

ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE DES SERVICES MUNICIPAUX ET DU CCAS DE LA VILLE D'ALBERTVILLE - 01/08/2020

